

BARÈME DES HONORAIRES VENTE
au 01/01/2020

Montant net vendeur

Montant maximum commission

Jusqu'à	55 000€	forfait 4000€ TTC
de 55 001€	à 110 000€	8% TTC
de 110 001€	à 200 000€	7% TTC
de 200 001€	à 250 000€	6% TTC
de 250 001€	à 300 000€	5% TTC
Au-delà de 300 000€		4% TTC

**Le mandat de vente prévoit la commission d'agence
à charge ACQUÉREUR
ce qui implique des frais de notaire réduits**

ESTIMATION/AVIS DE VALEUR

de 130€ à 250€

**BARÈME DES HONORAIRES LOCATION
ET LOCATION/GESTION
au 15/02/2024**

Location sèche

la recherche du locataire avec la publicité,
étude de la solvabilité de ce dernier,
rédaction d'un bail et d'un état des lieux d'entrée
(détaillé avec photos) puis remise des clés
Enfin, nous effectuons l'état de lieux de sortie
au moment du départ du locataire

Nos honoraires d'agence s'élèvent à **8 €/m²** pour la rédaction du bail,
et 3 €/m² pour l'état des lieux d'entrée et de sortie
répartis par moitié entre le propriétaire et le locataire

Gestion

La "**gestion locative**" comprend en plus des éléments ci-dessus
la perception des loyers, la gestion des travaux
et le relationnel au quotidien avec le locataire,
ainsi que la déclaration de revenus fonciers en fin d'année

Le coût de cette prestation s'élève à **6,5 % HT**
des sommes mensuelles perçues